

DÉCISION N° 18/2025

Objet : Contrat de maintenance annuel pour les 3 panneaux d'informations à leds couleur installés sur le territoire communal

Titulaire : JSG TECHNOLOGIES à LUYNES (37)

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur au 01 avril 2019,

Vu le marché attribué à la société JSG TECHNOLOGIES à LUYNES pour la fourniture et l'installation des 3 nouveaux panneaux d'informations à LEDS couleur avec une maintenance **incluse dans le marché pour les 3 premières années**, démarrant à partir de la date de réception des travaux, soit 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028,

Considérant la nécessité d'avoir une maintenance **pour les 2 années suivantes : 2028-2029 et 2029-2030**, qui fera donc **une maintenance totale de 5 ans**,

Considérant la proposition de maintenance faite par la société JSG TECHNOLOGIES à LUYNES pour un montant forfaitaire annuel de 400 € HT soit 480 € TTC par panneau soit 1 440 € TTC par an **uniquement pour ces deux années suivantes**,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De confier à la Société JSG TECHNOLOGIES – Route de Pernay – ZI Les Pins – LUYNES (37) la maintenance annuelle le niveau 2 et 3 pour le matériel et le logiciel concernant les 3 panneaux d'informations à LED couleur ci-après :

- N° 1 : CD 67 Montée des Ecoles – panneau double face
- N° 2 : CD 258 Chemin de Maraval – panneau double face
- N° 3 : Parking des Aiguiers – panneau simple face

Article 2 : DÉTAIL DES PRESTATIONS

- Une maintenance préventive et d'entretien annuel – Niveau 2 :
 - Mise à jour logiciel et du pack data avec remise à niveau des personnels (formation/site)
 - Déplacement sur site selon le calendrier établi avec le client (jours ouvrables)
 - Assistance téléphonique
 - La prise en charge du ticket d'incident en moins de 8 heures
 - Visites préventives et nettoyage au minimum tous les 12 mois soit 1 visite/an
 - Remise en état du mobilier en cas de besoin dès signalement par le client
 - Carnet de suivis des entretiens, reporting des actions effectuées lors des visites
- Une maintenance curative annuelle – Niveau 3 :
 - Le service de supervision à distance / télégestion
 - Le service de contrôle et de dépannage à distance
 - La prise en charge du ticket d'incident en moins de 8 heures
 - Interventions illimitées en 24-48 heures maximum (avec astreinte week-ends et jours fériés)
 - Assistance téléphonique
 - Remplacement des éléments du panneau pris en charge par l'assurance du client détruit par vandalisme si prise en charge par l'assurance de la commune
 - Re-calibration des couleurs et de la luminosité des faces LED à chaque intervention

Article 3 : COÛT DE LA PRESTATION

Les 3 premières années étant incluses dans le marché de fourniture et installation des 3 panneaux attribué à la société JSG TECHNOLOGIES, la facturation du contrat de maintenance annuelle s'effectuera 30 à 60 jours avant l'échéance de la durée initiale et le montant sera de 400 € HT/panneau/an soit un total annuel de 1 200 € HT – 1 440 € TTC.

Article 4 : DURÉE D'ENGAGEMENT

La durée d'engagement est fixée à 60 mois, à compter de la date de réception des travaux, soit le 24 juillet 2025, conformément au procès-verbal de réception des travaux qui a été notifié à l'entreprise.

Article 5 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 01 septembre 2025

Le Maire,
Nicolas GERARDIN




Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le **- 2 SEP. 2025**
- la publication le **- 2 SEP. 2025**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.